

→ CLUB
LOOKÉA



CIRCUITS
NOUVELLES
FRONTIERES

LES VACANCES, C'EST À NOUVEAU PERMIS !

Afin d'organiser au mieux votre séjour, nous vous invitons à respecter les directives de votre lieu de vacances et vous mettre en conformité avec les mesures suivantes :

FORMALITÉS VOL ALLER

Tous les voyageurs doivent obligatoirement présenter à leur embarquement ou aux frontières l'un des documents suivants :

- **Un certificat justifiant d'une vaccination complète** contre la Covid-19 depuis au moins 14 jours. Il doit notamment faire mention de la date de vaccination effectuée, du vaccin administré et du pays de vaccination.
- **Un certificat de test PCR ou antigénique** effectué en laboratoire délivré dans les 48h précédant l'arrivée sur le territoire. Le certificat doit notamment comprendre le numéro de document d'identité ou de voyage de la personne testée.
- **Un certificat de rétablissement de la Covid-19**, valable 180 jours après le 1er test de diagnostic positif. Ce document doit notamment mentionner la date du premier test positif le type de test réalisé ainsi que le pays où ce certificat a été délivré.

Les enfants âgés de moins de douze ans ne sont pas concernés par ces mesures.

Et tous les voyageurs doivent :

- **Procéder à votre enregistrement en ligne** directement sur le site de la compagnie aérienne (vous retrouverez le nom de celle-ci dans votre carnet de voyage), puis complétez le formulaire de contrôle sanitaire avant votre arrivée en Espagne sur <https://spth.gob.es/> (site traduit en français). Un QR code vous sera envoyé et pourra être contrôlé à votre arrivée. Si ce pré-enregistrement n'est pas possible : pré-remplissez le formulaire de contrôle sanitaire 48h avant le décollage et finalisez-le après votre enregistrement à l'aéroport. Vous recevrez alors très rapidement votre QR Code. Pensez à vérifier dans vos courriers indésirables.
- **Télécharger l'application Radar COVID-19** sur votre téléphone et maintenir l'application active pendant tout votre séjour aux Canaries et pendant au moins 15 jours après avoir quitté le territoire.

FORMALITÉS VOL RETOUR

Pour les voyageurs ayant réalisé le schéma vaccinal complet (2 semaines après la 2e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca). 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson). 2 semaines après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire) :

- Fournir un **certificat de vaccination**.

Pour les voyageurs non vaccinés ou n'ayant pas réalisé le schéma vaccinal complet :

- **Fournir les résultats d'un test PCR ou antigénique négatif** de moins de 72h avant votre arrivée en France. Ces tests pour le retour sont obligatoires pour toute personne de onze ans ou plus. Le coût du test PCR se situe entre 120 et 170€ par personne et reste à votre charge. La Sécurité Sociale peut prendre en charge la réalisation de ce test sur base d'un forfait de 35€. Certaines mutuelles peuvent proposer des remboursements complémentaires*. Votre Délégué Club Lookéa ou votre Représentant Club Marmara vous accompagnera lors de votre séjour afin de vous permettre de réaliser votre test.

Télécharger le document : **Fiche-Remboursement-PCR**

NOUS AVONS HÂTE DE VOUS RETROUVER ! PASSEZ DE TRÈS BELLES VACANCES !